

NEGOCIATION SALARIALE : LA CFDT SIGNE L'ACCORD

Cfdt:
COMMUNICATION
CONSEIL, CULTURE

Paris, 17 avril 2018

NEGOCIATION SALARIALE : La CFDT signe l'accord !

La CFDT n'avait pas signé l'accord en 2017, car les organisations patronales n'avaient proposé qu'une grille au « ras des pâquerettes » avec des augmentations inférieures à 1%.

Pour rappel, le dernier accord remontait à 2016, et il n'était plus du tout en phase avec la réalité avec un premier coefficient en dessous du SMIC, qui est à 1498 € brut aujourd'hui.

Une négociation menée auprès des organisations patronales !

Des augmentations à tous les niveaux...

Le coefficient M0 sera à 14 € au-dessus du SMIC.
Le coefficient 250 avec un salaire au-dessus du SMIC de 21 € brut, 31 € pour le coefficient 300 et une augmentation de 27 € pour le coefficient 170.
Pour les AM, l'impact sera de 34 € pour le coefficient 200, 23 € pour le coefficient 220, et 21 € pour le coefficient 230.

Une grille applicable à TOUS les salariés !

Depuis des années, lors des NAO, les entreprises du secteur renvoient systématiquement les négociations salariales au niveau de la branche et les organisations patronales de certains secteurs font de même lors des réunions de branche et renvoient à la négociation d'entreprise !

Il était temps d'arrêter ce petit jeu qui fatigue tout le monde !

La CFDT a souhaité donner un vrai impact pour les salariés du secteur et prouver aux syndicats contestataires comme SUD et la CGT qu'il est possible de négocier !

FSC CFDT 4740 avenue des Bains 75008 PARIS Cedex 10
Tél : +33(0)1 55 41 94 00 - Fax : +33(0)1 55 41 94 01 - www.cfdt.com

La CFDT n'avait pas signé l'accord en 2017, car les organisations patronales n'avaient proposé qu'une grille au "ras des pâquerettes" avec des augmentations inférieures à 1%

Documents

[Négociation salariale : la CFDT signe l'accord](#)